

Le CISME contraint aux négociations

lundi 18 janvier 2016

Le CISME contraint aux négociations

On se souvient qu'en juin 2015, la délégation patronale avait posé un ultimatum aux organisations syndicales, prétendant leur faire signer un accord sur la révision de la convention collective, seconde partie, alors que les négociations n'étaient pas finies et qu'il restait des points importants à négocier. Devant le refus unanime de cet ultimatum, la délégation patronale avait quitté la table de négociation. L'ensemble des organisations syndicales représentatives de la branche avait donc saisi le Ministère du Travail et une commission mixte paritaire avait été mise en place pour la poursuite des discussions. Après avoir mis en cause le rôle du Ministère et l'existence de cette commission, le CISME, devant la détermination des syndicats, le Ministère maintenant sa décision, a été obligé de reprendre, à contre cœur, le chemin des négociations. Celles-ci se dérouleront donc sous l'égide du Ministère. Trois séances ont été programmées qui porteront sur les salaires.